

Étudier en Belgique

Vous avez décidé de faire vos études en Belgique? C'est un très bon choix, car la Belgique propose une offre étendue de filières d'études. De plus, la qualité de l'enseignement y est excellente.



Comment m'inscrire à la CM?

Il y a plusieurs possibilités en fonction de votre situation:

1. Je suis un ressortissant de l'Espace économique européen ou de la Suisse

Vous êtes un ressortissant de l'Espace économique européen (EEE) si vous résidez dans l'un des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie ou Suède.

J'ai une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Emmenez cette carte avec vous en Belgique. Vous pouvez obtenir cette carte auprès de votre caisse d'assurance maladie dans votre pays d'origine. Veillez à ce que la durée de validité de la carte couvre la durée de votre séjour en Belgique. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire à une mutualité en Belgique et vous ne devez donc pas payer de cotisations.

Vous avez des frais médicaux? Rendez-vous dans une agence CM. Nous procéderons à une inscription administrative pour que vos frais médicaux puissent vous être remboursés rapidement.

Je n'ai pas de carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Si la caisse d'assurance maladie de votre pays d'origine ne peut pas vous fournir une CEAM ou si vous avez reçu un autre document, une inscription à une mutualité belge est alors nécessaire. La plupart du temps, vous pouvez vous inscrire de la manière décrite dans la rubrique suivante intitulée «Je ne suis pas un ressortissant de l'Espace économique européen».

Attention: si vous n'avez pas de revenus (par exemple, un salaire) en Belgique et que vous restez soumis à l'obligation d'assurance dans un pays de l'EEE ou en Suisse, une CEAM est obligatoire.

Je suis un étudiant néerlandais

Demandez un formulaire «S1» à votre caisse d'assurance maladie (la «Nederlandse zorgverzekering»). Celui-ci vous permettra de vous inscrire à la CM. Vous serez remboursé de vos frais médicaux encourus en Belgique sur la base de la réglementation belge. Vous paierez une cotisation CM pour les services et avantages complémentaires.

2. Je ne suis pas un ressortissant de l'Espace économique européen

Dans ce cas, vous êtes obligé de vous inscrire à une mutualité belge. En fonction de votre situation, il y a

deux possibilités:

Inscription en tant que «résident ou séjournant en Belgique»

Cette inscription est possible si vous avez un domicile officiel en Belgique et si vous disposez de documents de séjour valables. Après votre arrivée en Belgique, prenez rapidement contact avec le service Population de votre lieu de résidence. Vous pourrez ainsi lancer la procédure pour l'obtention de ces documents de séjour.

Vous payez les cotisations suivantes à la CM:

- une cotisation légale comprise entre 0 et 748,19 euros par trimestre (2020). Le montant de cette cotisation dépend de votre revenu imposable en Belgique ou à l'étranger;
- une cotisation CM pour les services et avantages complémentaires.

Inscription en tant qu'étudiant de l'enseignement supérieur

Cette inscription est destinée aux étudiants qui n'ont pas (encore) de documents de séjour valables. Remettez un certificat d'inscription de votre établissement d'enseignement (université ou haute école) à la CM.

Vous payez les cotisations suivantes à la CM:

- une cotisation légale de 63,43 euros par trimestre (2020);
- une cotisation CM pour les services et avantages complémentaires.

3. Je suis un ressortissant australien

Emmenez votre carte Medicare avec vous en Belgique. Vous pouvez obtenir cette carte auprès de votre caisse d'assurance maladie en Australie. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire à une mutualité en Belgique et vous ne devez donc pas payer de cotisations.

Quels avantages complémentaires m'offre la CM?

En tant que membre de la CM, vous payez une cotisation CM, ce qui vous donne droit à un large éventail de services et avantages. Vous recevez ainsi de magnifiques cadeaux à la naissance d'un enfant et vous bénéficiez d'avantages supplémentaires pour les soins ophtalmologiques, l'ostéopathie et la chiropraxie (craquement des os). La CM vous offre aussi une intervention financière pour vos activités sportives. Et si vous partez en voyage, vous avez droit à une assistance voyage CM.

Pour plus d'informations sur nos services et avantages, rendez-vous sur www.cm.be/voordelen.